



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE  
LOCATION DES SALLES MUNICIPALES A  
COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

**DÉCISION N° DM-26-246  
EN DATE DU 26 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 1er avril 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° DM-25-277 en date du 12 août 2025 relative aux tarifs de location des salles municipales ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser les tarifs de location des salles municipales ;

## D É C I D E

**D'ACTUALISER** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 les tarifs de location des salles municipales selon le tableau ci-joint et dans le respect des conditions générales d'occupation des salles municipales.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du  
patrimoine et du tourisme,

**Signé**

**Pierre GIRARD**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécourse citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260626-lmc1H14429H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/06/2026 Date de Publication : 26/06/2026
--